

Mesdames, Messieurs les présidents,
Honorables participants,

Permettez-moi tout d'abord de remercier la Commission Nationale Française pour l'élimination des mines antipersonnel, pour avoir organisé ce colloque qui sans doute contribuera efficacement à la lutte que nous menons contre cette lâche arme qui tue tous les jours des personnes innocentes. Je ne peux aussi que remercier cette commission d'avoir pris en charge ma participation.

L'expérience Mauritanienne dans le domaine du déminage remonte aux années soixante dix huit. En effet le conflit du Sahara occidental s'est déroulé sur la partie Nord du territoire national où plusieurs opérations de minages anarchiques ont été réalisées dans cette zone. Cela a provoqué des centaines de victimes parmi nos populations.

Face à cette situation le gouvernement a, dès la fin de ce conflit, lancé plusieurs opérations de déminage et de dépollutions pour sécuriser les routes, les proximités des villes, villages et campements.

C'est après la ratification par notre pays de la Convention d'Ottawa en 1999, qu'une réelle action organisée de lutte contre les mines a vu le jour.

Honorables participants,

Notre pays, conscient de la portée humanitaire de la Convention d'Ottawa, s'est engagé fermement à éradiquer les mines antipersonnel du territoire national.

Je serai très bref dans ce domaine car notre programme est très jeune, mais voilà les actions concrètes qui ont été réalisées.

D'abord, dès 2000, création d'un Bureau National de déminage humanitaire qui constitue la pièce tournante dans la lutte anti-mine. Ce bureau a été mis en place en appui du gouvernement américain. Il dispose d'un personnel compétent ayant une grande expérience et bénéficiant d'un entraînement sur les nouvelles normes internationales de déminage et de sensibilisation.

Il existe aussi un bureau de déminage régional à Nouadhibou, région affectée par ce fléau.

Ensuite en 2002, il y eut la création d'une commission nationale chargée de l'application de la Convention d'Ottawa. Cette commission composée des différents départements ministériels en plus de la société civile, veille sur l'application des engagements de la Convention par l'Etat Mauritanien. A ce titre elle suit de prêt toutes les activités de déminage. Elle se réunit au moins deux fois par an. Son premier rapport sur ses activités sera publié fin 2004.

Quant aux engagements de notre pays par rapport à cette Convention, la République islamique de Mauritanie a :

- détruit l'ensemble de ses stocks et d'ailleurs nous allons diminuer le stock retenu pour la formation de 5 728 mines à 728 mines. Cette destruction aura lieu durant le mois d'avril ou mai 2004.
- envoyé régulièrement ses rapports de transparences
- continué à déminer et sensibiliser en fonction des ressources disponibles
- mis en circuit d'approbation du cadre des mesures réglementaires et juridiques prévues par l'article 9 de la Convention.

La BNDH a déjà réalisé plusieurs opérations de déminage et de sensibilisation sur le terrain dans toutes les régions affectées. A titre indicatif cette année 2004, six opérations de déminage et deux opérations de sensibilisations sont programmées avec l'appui de HAMAP démineur.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

S'il est vrai que la volonté du gouvernement pour la lutte anti-mines ne fait aucun doute, il n'en demeure pas moins que le véritable défi reste la mobilisation des ressources pour conduire le maximum d'opérations de déminage, de sensibilisation ainsi que l'assistance aux victimes.

Je ne peux que remercier ici les Etats, organisations internationales et non-gouvernementales qui ont bien voulu apporter leur soutien de prêt ou de loin à notre programme en l'occurrence les USA, le Canada, le PNUD, l'UNMAS, l'UNICEF, le MAG et particulièrement HAMAP Démineurs qui poursuit activement son appui à notre programme.